**Bureau d'information et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Paysages : Berne et Vaud en harmonie

**Le canton de Berne entend élaborer un projet cantonal d'aménagement du paysage, dont l'un des buts principaux est de coordonner les activités cantonales ayant des incidences sur le paysage. Dans une volonté de coopération avec les régions, les autorités bernoises ont lancé une procédure de consultation à laquelle le Conseil d'Etat vaudois, jugeant la démarche intéressante, répond aujourd'hui favorablement.**

Trois régions de notre canton sont concernées : l'embouchure de la Broye (Cudrefin-Fanel), Saanenland (Rougement-Gstaad) et le Col du Pillon (Ormont-Dessus-Gsteig). Berne prévoit sur ses propres terrains des mesures de protection de l'environnement, soit spontanées, soit envisagées dans l'éventualité de la création de structures nouvelles, notamment touristiques. " Les secteurs vaudois concernés sont déjà reconnus dans le canton, que ce soit par des arrêtés de classement en vigueur, des réserves floristiques ou faunistiques ", relève le Conseil d'Etat, qui voit ainsi une bonne complémentarité entre les mesures prises au niveau vaudois et les concepts élaborés par Berne.

Il note encore que, compte tenu de la valeur élevée de ces sites, non seulement sur sol bernois, mais également au niveau supracantonal (corridor migratoire suprarégional Jura-Plateau-Alpes), il semble opportun de renforcer les contacts entre les gestionnaires cantonaux de ces secteurs.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 09 octobre 1997

M. G. Herbez, chef du service des forêts et de la faune Tél. (021) 316?61?61